Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260408-DL_2026_04_06-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROUX
SÉANCE DU 08 avril 2026

Convocation du 02 avril 2026

Secrétaire de séance	Erick MASSON
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 27	M. HAREAU Mme JACOB M. MASSON Mme BERNARD M. GIRAUD Mme MONSIMET M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES M. MERIEULT Mme LEPAYSANT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS M. LEVILLAIN Mme LE GARS M. GORON M. COUTURE Mme GAILLARD M. ROUVRAIS Mme JOUQUAND Mme ADAM (arrivée à 18h45) Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 2	Mme CHAUVIN par M. HAREAU M. DINAHET par M. THERIN
Absents : 0	

DL_2026_04_06
Renouvellement du contrat de Carte d'Achat Public

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est dotée de la Carte d'Achat Public depuis 2023.
Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.
La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260408-DL_2026_04_06-DE

M. Le Maire propose au conseil municipal de contracter à nouveau auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire pour la Solution Carte Achat, pour une durée de 3 ans, renouvelable pour une seconde période d'une durée identique, soit une durée maximale de 6 ans.
La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire sera mise en place au sein de la commune à compter du 18/04/2026 et ce jusqu'au 17/04/2029.
La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire met à la disposition de la commune les cartes d'achat des porteurs désignés, qui peuvent uniquement être des agents.
La Commune procèdera à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.
Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques.
Tout retrait d'espèces est impossible.
Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la commune est fixé à 20 000€ euros pour une périodicité annuelle/mensuelle.
La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune dans un délai de 48 à 72 heures.
Le conseil municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues par le Décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.
L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire et ceux du fournisseur.
La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne.
La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.
La cotisation mensuelle pour la première carte est fixée à 35 euros
La cotisation mensuelle par carte pour les cartes supplémentaires est fixée à 35 euros
Une commission de 0,90 % sera due sur toute transaction sur son montant global
Les pénalités de retard sont fixées à taux BCE + 700 points de base
Frais de refabrication d'une Carte Achat Public : 10 euros
Frais de réédition du code secret d'une Carte Achat Public : 10 euros
Session de formation complémentaire : 400 euros par ½ journée (assujetti à la TVA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement le contrat de carte d'achat public auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Bretagne, dans les conditions exposées supra
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se relatif à cette affaire

Le secrétaire de séance

Erick MASSON

Mairie de Mesnil-Roc'h Ille-et-Vilaine

Le Maire

Rodolphe HAREAU